

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Trésor de la pratique judiciaire civile et criminelle](#)[Collection 1629 - Trésor de la pratique judiciaire civile et criminelle - Cardin Besongne](#)[Item 1629 - Cardin Besongne - Trésor de la pratique judiciaire civile et criminelle - UGent](#)[Fichier 1629 - Cardin Besongne - Trésor de la pratique judiciaire civile et criminelle - UGent](#)

1629 - Cardin Besongne - Trésor de la pratique judiciaire civile et criminelle - UGent

Auteurs : A. F.

90 *Trésor de la Pratique*
clercs, quand l'une & l'autre des
parties obtient quelque chose
ce qu'elle prétend, ou bien en
dilatant sans dessein, ce qui ne le
peut faire coutumièrement que pour
deux cas, ou à cause du parenta-
ge, qui est entre les parties, ou
bien quand la difficulté du pro-
cès de droit est telle, & si gran-
de que le Juge le trouve empes-
ché, gl. Innocentius c. finem. ext.
de dolo, c. contum. Car l'on a ac-
coustumé de dire que opinio fa-
cti diffinitu videtur ad exco. Gl. 1.
Pop. quod 1277 per iura sui. alijque.
Ce que toutefois ne se pratique
point, sinon qu'il y aye conflict
des communes opinions des do-
cteurs, ou que les principaux foy-
ent d'un costé, comme la Glosse.
Barb. Bald. Alex. Salye. & d'autre
part la commune contre eux.

Informations sur cette page

GenreExemplaire

Mentions légalesImage(s) : Google/UGent

LangueFrançais

SourceGent (Be), Universiteits Bibliotheek Gent, BIB.JUR.004232

Format (largeur x format)8°

CouvertureParis

Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie (révision)

ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légalesImage(s) : Google/UGent

Informations sur le fichier

Nom original : 1629 Trésor de la pratique judiciaire-103.jpg

Lien vers le [fichier](#)

Extension : image/jpeg

Poids : 0.12 Mo

Dimensions : 842 x 1296 px

Fichier créé par [Anne Réach-Ngô](#)Fichier créé le 03/03/2019 Dernière modification le 29/07/2024